

# SNES VERSAILLES INFOS

*Edition du Val d'Oise*

## Spécial Budget des Collèges 2010

### **Au sommaire :**

- 1. Déclaration liminaire de la FSU au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du lundi 19 octobre 2009.*
- 2. Budget des collèges : les dotations établissement par établissement.*
- 3. Comment lire et interpréter le tableau.*
- 4. Évolution de la sectorisation scolaire de Deuil la Barre et de Cormeilles en Parisis*

La délégation de la FSU était composée de Fabienne Viciot sec. dep. de la FSU, Christophe Lucas, François Martin et David Rafroidi pour le SNES, Mélanie Peltier pour le SNEP, Rémy Cavalucci pour le SNASUB, Philippe Vespasien pour l'UNATOS

### **1 – Déclaration liminaire de la FSU au CDEN du 19 octobre 2009 – principaux extraits.**

A mi-mandat présidentiel, la période écoulée a été marquée par la mise en œuvre de la loi Fillon et par des suppressions massives de postes dans le secteur de l'éducation (plus de 40 000 en trois ans), dont les effets se font aujourd'hui sentir dans les écoles et les établissements. Alors que les inégalités s'accroissent, que les élèves ont besoin de plus et mieux d'école, la réforme de l'État, (...) a de lourdes conséquences sur le Service Public, l'avenir des jeunes et les conditions de travail des personnels.

Dans la même période, les « évènements » en banlieue ont montré que rien n'était réglé après les crises de 2005.

Dès son élection, les lettres de mission de Nicolas Sarkozy à ses ministres de l'éducation et de l'enseignement supérieur ont donné le ton : réduction programmée des postes de fonctionnaires (enseignement, administration), développement des HS, suppression de la carte scolaire, renforcement des notions de mérite individuel, d'autonomie et de mise en concurrence des établissements, confirmant une conception très libérale de l'Éducation. (...).

Le ministre s'est répandu dans les médias pour proclamer que la rentrée scolaire a été techniquement réussie, allant jusqu'à assurer que les suppressions de postes n'avaient aucune conséquence sur le fonctionnement des établissements.

Pourtant, partout les mêmes difficultés : classes surchargées, manque de matériel, heures supplémentaires imposées aux collègues, multiplication des tâches, emplois du temps à trous pour

les enseignants et extrêmement compacts pour les élèves, affectations récurrentes de collègues sur plusieurs établissements, accroissement de la précarité, appauvrissement et réduction de l'offre de formation...

A cela s'ajoute un projet de budget qui confirme nos craintes et aggravera encore la situation du service public d'Éducation Nationale. (...)

Par ailleurs, pour la première fois, les crédits destinés au « programme vie de l'élève » sont en baisse en euros courants.

Dans ces conditions, on imagine mal comment un tel cadre budgétaire pourrait déboucher sur des améliorations pourtant nécessaires.

Le Président de la République a (...) affirmé son ambition pour le lycée (...). Tenant compte des mobilisations de l'année dernière il a proclamé haut et fort des priorités qui figurent dans les revendications dont les syndicats de la FSU sont porteurs:

- reconnaissance de l'importance de la voie technologique dans la démocratisation du lycée, même si l'objectif des 80% d'une génération au niveau baccalauréat n'est pas rappelé,
- urgence d'une rénovation des séries technologiques industrielles,
- nécessité de prendre en compte la diversité de publics scolarisés au lycée général et technologique, même si l'articulation avec la voie professionnelle n'a pas été évoquée,
- rééquilibrage de séries générales avec une rénovation de la série L.

Rien cependant qui permette de conjuguer au futur ce que les enseignants, les parents et les élèves attendent pourtant désespérément : améliorer les conditions de travail et d'étude.

On voit mal avec le budget qui se prépare comment (...) assurer le maintien du taux d'encadrement avec plus d'élèves et toujours moins d'enseignants. Le recours aux heures supplémentaires et aux personnels précaires et sans formation ne peuvent servir de prétexte. Il ne fait que masquer une réalité des plus simples : manque d'ambition réelle et réduction des coûts au détriment d'une véritable culture commune à tous les élèves, d'une offre de formation ouverte à tous partout sur le territoire national. Le service public n'est pourtant pas une entreprise, les élèves ne sont pourtant pas une marchandise. (...)

Le budget par ailleurs, hypothèque toute revalorisation ambitieuse du métier d'enseignant au point que les déclarations faites par le ministre devant les représentants du personnel (...) apparaissent comme une véritable provocation.

Dans ce département, les élus ont voulu avancer vers des collèges équipés de matériel numérique. Intention louable. Si l'État avait attribué les moyens d'acheter des manuels scolaires en nombre suffisant cela aurait permis une rentrée moins chaotique pour beaucoup d'élèves. Il n'y a pas non plus les moyens de faire fonctionner les réseaux informatiques comme il convient puisque les établissements ne disposent au mieux que d'une ou deux heures par enseignant ressource. (...)

## **2 – Budget des collèges pour 2010 : les dotations établissement par établissement.**

(Voir le tableau récapitulatif joint où vous trouverez les informations pour chaque collège.)

## **3 – Comment lire et interpréter le tableau.**

La dotation de fonctionnement attribuée globalement par le Conseil Général aux 108 collèges du Val d'Oise pour 2010 est stable

- Le **poste viabilisation** concerne les dépenses d'électricité. Les crédits sont attribués sur la base de la consommation moyenne des trois dernières années. Des démarches de sensibilisation des personnels de cuisine seront mises en place. Les collèges seront incités à remplacer les ampoules actuelles par des ampoules basse consommation.

En ce qui concerne l'eau, la formule est maintenue :

**[(surface en m<sup>2</sup> /10) + (nombre d'élèves X 1,8) + (nombre de ½ pensionnaires X 1) + (nombre d'élèves de SEGPA X 4)] X dernier prix du m<sup>3</sup> d'eau**

Ce poste augmente de 4,32 % en raison de la hausse soutenue du prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau.

- Les crédits du **poste chauffage** sont affectés administrativement et compensés. Tous les collèges ont adhéré au nouveau contrat de chauffe diligenté par le Conseil Général. L'estimation des consommations est en très légère diminution (baisse du prix du gaz naturel au 1<sup>er</sup> avril 2009 compensant les nouvelles charges).

Les ajustements de ce poste budgétaire (dotations complémentaires ou reprises) seront calculés sur la base des bilans 2009 des dépenses énergétiques.

- Le **forfait d'enseignement** passe à 3800 € par établissement (+ 1,33 %).

- Les **crédits d'enseignement** sont ceux attribués à chaque discipline.

Il appartient à chaque établissement d'en faire une juste répartition. Le calcul de la somme globale attribuée à chacun d'entre eux est basé sur un montant par élève : 30,00 € (+ 1,69 %) pour l'enseignement général dont les crédits d'EPS qui ne sont plus dissociés.

- Les **crédits d'action éducative** voient leur montant maintenu à 6,45 € par élève.

- Les crédits accordés pour les **classes spécifiques** sont forfaitaires et s'élèvent à 4500 € pour les classes-relais hors les murs, 3500 € pour les classes-relais dans les murs, 2500 € pour les UPI (Unités Pédagogiques d'Intégration qui scolarisent les élèves handicapés), 2500 € pour les sections sportives uniques, 3500 € pour les sections

sportives doubles, 4500 € pour les sections sportives triples et 1500 € pour les CIPPA.

- Les **crédits d'administration** sont en augmentation de 3,32 % malgré la baisse des effectifs.

Ils sont fixés sur la base d'une part fixe de 7000 € (+ 0,72 %) tenant compte de l'augmentation des dépenses liées à l'utilisation toujours plus importante des outils informatiques et des télécommunications. Le Conseil Général lance un groupement d'achat pour la téléphonie et l'internet qui devrait générer quelques économies sans oublier l'objectif « zéro papier inutile » dans le cadre du plan numérique des collèges. A cela s'ajoute une part modulable par élève de 22 € (+ 1,39 %) pour les 500 premiers élèves puis de 20 € (+ 1,52 %) à partir du suivant.

Une trentaine de collèges accueillent désormais des professeurs référents du handicap. Cela génère des frais de fonctionnement (téléphone, photocopies, charges communes). Ces frais sont pris en charge selon un barème (1000 € pour 1 professeur référent du handicap ; 1500 € pour 2 ; 2000 € pour 3).

Il en est de même pour les jeunes apprentis cuisiniers en formation dans quelques établissements (1000 € pour 1 apprenti ; 1500 € pour 2).

Il est prévu d'attribuer aux collèges de rattachement des techniciens qui interviendront dans le domaine informatique une dotation spécifique pour couvrir les dépenses d'entretien du véhicule de fonction (1500 €).

- La colonne **entretien préventif et contrats** comporte un forfait de 6270 € (+ 0,32 %) par établissement, un taux d'entretien de 2,25 € par m<sup>2</sup>, un forfait de 1100 € attribué spécifiquement aux établissements dont la demi-pension fonctionne en liaison froide qui ont de ce fait des dépenses spécifiques (21 collèges sur 106) et enfin une dotation d'entretien des espaces extérieurs en baisse assez substantielle cette année (300 € lorsque la superficie est inférieure à 5000 m<sup>2</sup>, 600 € entre 5000 et 10000 m<sup>2</sup>, 900 € entre 10000 et 15000 m<sup>2</sup>, 1200 € au-delà).

- La **dotation spécifique entretien curatif et améliorations (crédits affectés)** est basée sur un forfait de 4300 € par collège auquel s'ajoute une somme variable calculée en fonction d'un nombre de points fixés sur plusieurs critères (nombre d'élèves accueillis, écart entre le nombre d'élèves du collège et la capacité théorique de celui-ci, année de construction des bâtiments, état général des bâtiments, situation du collège, superficie bâtie). La valeur du point reste fixée à 500 €.

Les moyens humains en personnel A.D.C. (Agents Départementaux des Collèges) sont maintenus.

### **Hors du tableau :**

La généralisation du dispositif Rest'O collège à l'ensemble du Département et l'uniformisation des tarifs les plus élevés a pour effet une harmonisation des tarifs payés par les élèves (voir tableau en annexe).

De plus, une réflexion est engagée pour mettre en place un règlement départemental unique de la restauration et pour homogénéiser les tarifs commensaux dans un souci d'égalité de traitement valable tant pour les personnels de l'Education nationale que ceux du Conseil Général (A.D.C.).

- Le maintien du principe de l'inscription trimestrielle n'empêchera pas les familles d'effectuer les versements mensuellement ou trimestriellement (forfaits de 4 ou 5 jours par semaine).

### **Les recettes :**

- Le Conseil Général réitère son souhait d'une occupation maximale des logements de fonction. Les CA peuvent donc être sollicités pour accepter des occupations précaires dont les loyers sont perçus par l'établissement. En contrepartie, les établissements s'engagent à régler les taxes foncières des logements loués.

## **4- Evolution de la sectorisation scolaire : construction d'un 2<sup>e</sup> collège à Deuil la Barre et modification de la sectorisation des collèges Louis Hayet de Cormeilles en Parisis et Camille Claudel de Montigny les Cormeilles**

A la rentrée 2010, un nouveau collège ouvrira ses portes dans le Val d'Oise, Ce sera le 109<sup>e</sup>.

Le nouveau collège permettra de désenclaver le collège Diderot dont les locaux ne sont pas adaptés. Le Conseil Général s'est fixé aussi comme objectif de faire baisser les effectifs de Denis Diderot tout en veillant à ce que la sectorisation scolaire soit pérenne et en lien avec une « nécessaire mixité sociale ».

Le 2<sup>e</sup> collège aura une capacité de 600 places alors que le collège Diderot réduira ses effectifs à 450/500 (contre 849 en cette rentrée).

Pour le collège Louis Hayet de Cormeilles en Parisis, il s'agit de prendre en compte l'évolution des effectifs en lien avec l'urbanisation à venir. La modification de la sectorisation scolaire permettrait de rééquilibrer les effectifs des collèges du secteur dans un cadre intercommunal et renforcerait la mixité sociale entre les élèves venant de la Frette sur Seine (pour l'instant scolarisés à Louis Hayet) et ceux de Montigny les Cormeilles.

Les chiffres avancés par le Conseil Général sont des projections à terme. Il faut donc craindre que l'Inspection Académique ne s'appuie sur ces projections pour reprendre encore des moyens d'enseignements et de surveillance dans le cadre de la politique gouvernementale de réduction sans précédent de postes.

Il conviendra de rester très vigilant lors de l'examen des structures.

De plus, se pose le problème de la continuité des options pour les élèves concernés.